



Catalogue des prestations du GRD – RCG
Proposées aux abonnés de la Régie Communale de Gattières

ANNULE ET REMPLACE TOUS LES CATALOGUES PRECEDENTS

Prix du : 1^{er} NOVEMBRE 2014

Conditions d'utilisation

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par la régie Communale d'électricité de GATTIERES, gestionnaire du réseau de distribution (GRD) sur le territoire de la commune (RCG) à partir du 01 novembre 2014 à ses abonnés uniquement

Dans le cadre de sa stratégie, de l'évolution des besoins des acteurs du marché et des modifications techniques ou règlementaires, le GRD/RCG se réserve le droit de rectifier le contenu de ce catalogue.

Les fiches décrites dans le présent catalogue sont la propriété de la régie communale d'électricité de GATTIERES, gestionnaire du réseau de distribution. Le futur utilisateur reconnaît que l'usage qu'il peut faire de ce document, ainsi que les conséquences qui en résultent pour lui ou pour un tiers, ne peut en aucun cas engager à quelque titre que se soit, la responsabilité du GRD/RCG.

Le présent document ne peut-être réutilisé dans une de ses parties ou dans son intégralité sans qu'une autorisation formelle soit donnée. Le GRD/RCG se réserve le droit d'engager toutes les poursuites nécessaires en se fondant sur le non respect du droit à la propriété intellectuelle.

GLOSSAIRE

- Préambule	3
- Libellé des référentiels	5
- Tableau des services proposés	6
- Prestations proposées par référentiel	7
- Tableau des prix facturés	9
- Fiches des prestations	12

1°) PREAMBULE :

Ce catalogue constitue l'offre globale du gestionnaire de réseaux de distribution (GRD) de la régie communale d'électricité de GATTIERES (RCG) aux clients du site en matière de prestations. Il s'applique à l'ensemble des abonnés de la Régie uniquement.

Les prestations proposées peuvent être demandées directement par le client final disposant d'un contrat d'accès au réseau de distribution (CARD). Certaines prestations peuvent également être demandées par un tiers ou par le client final en contrat unique.

LES DIFFERENTES PRESTATIONS :

Le présent catalogue distingue par rubrique :

- Les prestations facturées sur le territoire, selon le barème des coûts engagés (la main d'œuvre et le matériel).
- Les prestations facturées sur devis (prestations qui n'ont pu être standardisées).

Des frais annexes sont appliqués par le GRD/RCG dans les cas désignés ci-dessous :

- Annulation tardive d'intervention (frais de dédit) : moins de deux jours avant la date programmée.
- Intervention qui n'a pu être effectuée (course échouée) du fait du fournisseur ou du client final.

Les différentes prestations sont réalisées les jours ouvrés du lundi au vendredi hors jour férié dans la plage horaire de référence de la régie communale d'électricité à savoir :

8H00 à 12H00 et 13H30 à 17h00

Des interventions peuvent être programmées en dehors de la plage horaire de référence dans la limite des disponibilités des techniciens de la régie communale d'électricité. Celles-ci, seront majorées en fonction du barème des prix de la main d'œuvre.

LES PRESTATIONS DE BASE :

Les prestations de base ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Le coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

Les prestations proposées en option font l'objet d'une facturation forfaitaire.

Les interventions le week-end, les jours fériés ou hors heures ouvrées font l'objet d'une majoration sur le coût de main d'œuvre (Tarif astreinte).

LES PRESTATIONS AU FORFAIT :

Les prestations facturées au forfait font l'objet d'une normalisation avec un prix objectif qui correspond au coût moyen de l'intervention.

Les prix indiqués sont exprimés en hors taxes (H.TVA) pour des interventions réalisées en semaine et heures ouvrées.

Le prix ne comprend pas les matériels spécifiques comme les transformateurs de courant (TC) ou autres, lorsque ces derniers doivent être fournis par le client.

Les prix seront révisés annuellement en fonction de l'évolution sur les douze derniers mois des valeurs des indices connues.

LES PRESTATIONS SUR DEVIS :

Il s'agit de prestations qui n'ont pu faire l'objet d'une normalisation.

Les devis sont élaborés sur la base des coûts réels pour la main d'œuvre, le matériel et les engins.

2°) LIBELLE DES REFERENTIELS :

STRUCTURE DES FICHES :

C4 = client BT > 36 KVA.

C5 = client BT < ou = 36 KVA.

PRIX :

Ils sont indiqués pour des interventions effectuées en semaine, et aux heures ouvrées (voir les références du GRD/RCG). En dehors de ces jours et heures, les heures de main d'œuvre sont majorées.

Le prix du matériel n'est pas toujours compris et ce dans le cas où le client doit fournir ce matériel (précisé sur les fiches).

TABLEAU DES SERVICES PROPOSES

Famille	Prestations
Mise en service/résiliation	Mise en service N°1 après réalisation du branchement
	Mise en service sur une installation existante
	Résiliation
Intervention pour impayés	Coupure – rétablissement de la fourniture
	Paieiment avant coupure
	Limiteur de puissance
	Rétablissement frauduleux
Vérification des appareils	Vérification du compteur et autres vérifications
Branchements provisoires	Branchement de chantier
	Branchement forain, marché, manifestations publiques
	Déplacement de compteur/déplacement et ou modification d'ouvrage de branchement
	Déplacements autres que compteur et branchement
	Dépose fourniture
Frais divers	Prélèvement ou chèques impayés
	Duplicata factures
	Intervention express
	Course échouée
	Frais de dédit
Main d'œuvre et déplacements	Taux horaire
	Déplacement
	Heures de camion nacelle
	Heures autres engins

PRESTATION PROPOSEES PAR REFERENTIELS

Famille	Prestations	C4	C5
Mise en service/résiliation	Mise en service N°1 après réalisation du branchement	X	D
	Mise en service sur une installation existante	X	D
	Résiliation	X	X
Intervention pour impayés	Coupure – rétablissement de la fourniture	X	D
	Paiement avant coupure	X	D
	Limiteur de puissance		X
	Rétablissement frauduleux		X
Vérification des appareils	Vérification du compteur et autres vérifications	X	X
	Vérification des protections HTA		
	Opérations de consignation/déconsignation HTA		
Branchements provisoires	Branchement de chantier	X	X
	Branchement forain, marché, manifestations publiques	X	X
Raccordement et modification de branchement	Raccordement	X	X
Suite	Déplacement de compteur/déplacement et ou modification d'ouvrage de branchement	X	X
	Déplacements autres que compteur et branchement	X	X
	Dépose fourniture	X	X
Frais divers	Prélèvement ou chèques impayés	X	X
	Duplicata factures	X	X
	Intervention express	X	X
	Course échouée	X	X
	Frais de dédit	X	X
Main d'œuvre et déplacements	Taux horaire	X	X
	Déplacement	X	X
	Heures de camion nacelle avec chauffeur	X	X
	Heures pelle hydraulique avec chauffeur	X	X
	Heures location autre matériel	X	X

TABLEAU DES PRIX FACTURES

Prix unitaire hors taxes en euros, heures ouvrées

Légende : **NF : Non Facturé** **ND : Non Disponible** **D : Devis**

Famille	Prestations	C4	C5	Fiche
Mise en service/résiliation	Mise en service N°1 après réalisation du branchement	140	45	F100
	Mise en service sur une installation existante			
	- sans déplacement	ND	ND	F110
	- avec déplacement	90	45	
	Résiliation	30	30	F130
Interventions pour impayé	Coupure – rétablissement de la fourniture	150	150	F170
	Paieiment avant coupure	45	45 /60	F180
	Limiteur de puissance		45	F190
	Rétablissement frauduleux		150	F200
Branchements provisoires	Branchement de chantier	D	D	F320
	Branchement forain, marché, manifestations publiques			
	- ponctuel isolé	140	140	F330
	- ponctuel groupé à l'unité	110	110	
	- fixe isolé	140	140	
	- fixe groupé à l'unité	110	110	
	- location coffret à la semaine	50	50	
Raccordement et modification de branchement	Raccordement	D	D	F340
	Déplacement de compteur/déplacement et ou modification d'ouvrage de branchement	D	D	F350
	Déplacements autres que compteur et branchement	D	D	F360

Frais divers	Prélèvement ou chèques impayés	15	15	F410
	Duplicata factures	5	5	F410
	Intervention express	45	45	F410
	Course échouée	45	45	F410
	Frais de dédit	20	90	F410
Main d'œuvre et déplacements	Taux horaire			
	- Heures ouvrées	60	60	F420
	- Hors heures ouvrées le jour	90	90	
	- Hors heures ouvrées la nuit	120	120	
	Déplacement			F420
	- Heures ouvrées	20	20	
	- Heures astreinte le jour	25	25	
	- Heures astreinte la nuit	35	35	
	- Astreinte sauf dimanche et jour férié	50	50	
	- Astreinte dimanche et jour férié	60	60	
	Heures de camion nacelle avec chauffeur	110	110	F420
	Heures pelle hydraulique avec chauffeur	110	110	F420
	Heures location autre matériel	15	15	F420

LES

FICHES ASSOCIEES

AUX

PRESTATIONS

FOURNISSEURS C5

<u>DESCRIPTION :</u> A la suite des travaux de raccordement, le fournisseur demande la mise en service du nouveau branchement. Cette prestation entérine effectivement la mise en service de l'installation neuve.	<u>FACTRURATION :</u> Prestation au forfait
<u>PRESTATIONS :</u> <ul style="list-style-type: none">- Pose du comptage électrique.- Pose du disjoncteur.- Pose du relais ou de l'horloge.- Programmation du comptage.- Relève des index.	<u>PRIX :</u> 45 €
<u>STANDARD DE REALISATION :</u> <ul style="list-style-type: none">- Sous 5 jours pour C5.	<u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u> Mise en service sous réserve de la présentation de l'attestation de conformité ou de contrôle de l'installation par les organismes agréés. Le client aura acquitté l'intégralité du devis pour solde de tout compte.
<u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u> <ul style="list-style-type: none">- Accueil clientèle régie d'électricité.- Adresse mail GRD/RCG.	<u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u> <ul style="list-style-type: none">- Contrat GRD-F, conditions générales.

Mise en service/résiliation.

F110

Mise en service sur installation existante.

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la suite de la demande du fournisseur, le distributeur assure la mise en service de l'ouvrage.</p> <p>Cette prestation entérine effectivement la mise en service de l'installation existante.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Création du contrat.- Relève des index.- Rétablissement suite à coupure.	<p><u>PRIX :</u></p> <p>45 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Sous 2 jours pour C5.- Si changement d'appareil, les standards seront différents.	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Accord ancien fournisseur.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil clientèle régie d'électricité.- Adresse mail GDR/RCG.	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Contrat GRD-F, conditions générales.

**Prestations liées à une modification contractuelle.
Modification de la puissance d'acheminement.**

F160

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la suite de la demande du fournisseur, le distributeur assure la modification de puissance ou de formule tarifaire.</p> <p>Cette prestation entérine effectivement l'opération et ce conformément aux clauses contractuelles et en fonction de la situation technique rencontrée in situ.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <p>- 3 cas possibles sur ce segment {</p>	<p><u>RIX :</u></p> <p>Cas N°1, puissance < 18 KVA = 30 € - Programmation du compteur, réglage du disjoncteur et relevé index.</p> <p>Cas N°2, puissance > 18 KVA = Devis - Modification du branchement, programmation du compteur, réglage du disjoncteur et relevé index.</p> <p>Cas N°3, changement d'appareil - Réglage du disjoncteur, programmation du compteur et relevé index.</p> <p>1 appareil = 45 € 2 appareils = 65 € 3 appareils = 85 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <p>- Sous 2 jours pour cas N°1. - Les standards des cas N°2 et N°3 sont à définir avec le client.</p>	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>- Limite de la puissance du câble de branchement. - Les cas N°2 et N°3 feront l'objet d'un devis et les travaux ne pourront être engagés qu'après accord du client et règlement de l'intégralité des travaux.</p>

**Interventions pour impayés.
Coupure et rétablissement de la fourniture.
(Paiement avant coupure)**

F170

CLIENT C1/FOURNISSEURS C4

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A l'initiative du distributeur C1 ou à la demande du fournisseur de C2 à C4, le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p> <p>Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander simultanément la coupure et la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise sur sa demande la date à partir de laquelle, l'intervention peut-être réalisée. Sans précision, la prestation sera programmée à J+1.</p> <p>Le distributeur évitera de programmer des coupures après 16H00, les veilles de week-end et les jours fériés.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupure avec ouverture des arrivées BT. - Relève des index. - Rétablissement de la fourniture. 	<p><u>PRIX :</u></p> <p>150 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupure : sous 10 jours. - Rétablissement de la fourniture : sous 1 jours ouvrés. - Express : le rétablissement se fait dans la journée même suivant majoration. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Le rétablissement express ne sera possible que si le distributeur est averti avant 12 h 00. Le client aura acquitté l'intégralité de la facture pour solde de tout compte. La majoration est de 50 €</p>

**Interventions pour impayés.
Coupure et rétablissement de la fourniture.
(Païement avant coupure)**

F170

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A réception de la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p> <p>Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander simultanément la coupure et la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise sur sa demande la date à partir de laquelle, l'intervention peut-être réalisée. Sans précision, la prestation sera programmée à J+1.</p> <p>Le distributeur évitera de programmer des coupures après 16H00MN, les veilles de week-end et les jours fériés.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupure avec ouverture des arrivées BT. - Relève des index. - Rétablissement de la fourniture. 	<p><u>PRIX :</u></p> <p>C5 particulier = 45 €</p> <p>C5 pro = 60 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupure : sous 10 jours. - Rétablissement de la fourniture : sous 1 jours ouvrés. - Express : le rétablissement se fait dans la journée même suivant majoration. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Le rétablissement express ne sera possible que si le distributeur est averti avant 15 h 00.</p> <p>Le client aura acquitté l'intégralité de la facture pour solde de tout compte.</p> <p>La majoration est de 15 € pour le particulier et de 30 € pour le pro.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat CARD. - Contrat GRD-F, conditions générales.

CLIENTS C1/FOURNISSEURS C4

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A l'initiative du distributeur C1 ou à la demande du fournisseur de C2 à C4, le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p> <p>Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander simultanément la coupure et la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise sur sa demande la date à partir de laquelle, l'intervention peut-être réalisée. Sans précision, la prestation sera programmée à J+1.</p> <p>Le distributeur évitera de programmer des coupures après 16H00, les veilles de week-end et les jours fériés.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p> <p>Le forfait prévoit la collecte de chèque, si le fournisseur en fait la demande. Il précise alors le montant minimum à encaisser pour éviter la coupure.</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé d'index. - Collecte de chèque si l'option est souscrite. - Transfert du chèque au fournisseur. 	<p><u>PRIX :</u></p> <p style="text-align: center;">45 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Standard : 10 jours. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui renvoyer.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat GRD-F, conditions générales. - Contrat CARD, conditions générales. <p>Le fournisseur à l'obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l'avance.</p>

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p> <p>Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander simultanément la coupure et la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise sur sa demande la date à partir de laquelle, l'intervention peut-être réalisée. Sans précision, la prestation sera programmée à J+1.</p> <p>Le distributeur évitera de programmer des coupures après 16 h 00, les veilles de week-end et les jours fériés.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p> <p>Le forfait prévoit la collecte de chèque, si le fournisseur en fait la demande. Il précise alors le montant minimum a encaissé pour éviter la coupure.</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé d'index. - Collecte de chèque si l'option est souscrite. - Transfert du chèque au fournisseur. 	<p><u>PRIX :</u></p> <p>C5 particulier : 45 € C5 pro : 60 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Standard : 10 jours. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui renvoyer.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat GRD-F, conditions générales. - Contrat CARD, conditions générales. <p>Le fournisseur à l'obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l'avance.</p>

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A réception de la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention pour réduire la puissance installée du comptage.</p> <p>Cette prestation entérine effectivement la mise en service du limiteur de puissance.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Réglage du disjoncteur à 15A.- Relève des index.	<p><u>PRIX :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Gratuit dans le cadre du fond de solidarité logement.- 45 € hors fond solidarité logement (FSL).
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Sous 3 jours.	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Dossier FSL au complet. Présence du client.</p>

FOURNISSEURS C5

<u>DESCRIPTION :</u> A réception de la demande du fournisseur, le distributeur réalise l'intervention sur le comptage.	<u>FACTURATION :</u> Prestation au forfait
<u>PRESTATIONS :</u> - Coupure haute ou basse extérieur. - Relève des index.	<u>PRIX :</u> 150 €
<u>STANDARD DE REALISATION :</u> - Sous 10 jours.	<u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u> Dans le cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le règlement.
<u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG.	<u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u> - Contrat GRD-F, conditions générales. - Le fournisseur a obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l'avance.

FOURNISSEURS C4

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la demande du fournisseur, le distributeur pose des enregistreurs de puissance sur l'installation du client pour permettre au fournisseur d'optimiser la puissance souscrite et mesurer la puissance réactive.</p> <p>A l'issu de la campagne de mesure (2 semaines), le distributeur adresse un compte rendu au fournisseur.</p> <p>Les données qui ont fait l'objet de l'analyse d'optimisation sont décrites ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courbe de puissance active. - Courbe de puissance réactive. - Courbe de puissance apparente. - Courbes des I et des V/U. 	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pose des enregistreurs de mesures. - Dépose des enregistreurs après campagne. - Récupération des données spécifiques et transmission de celles-ci. - Déplacements et relevé index. 	<p><u>PRIX :</u></p> <p>400 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous 10 jours pour la pose des appareils enregistreurs. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Cette opération concerne les clients qui n'ont pas de compteur à courbe de charge.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat CARD. - Contrat GRD-F, conditions générales.

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>Le distributeur envoie au fournisseur les données comptage pouvant correspondre à un relevé réel ou à une estimation.</p> <p>Les données sont mises à disposition en fonction d'un calendrier remis par le distributeur tous les 3 mois.</p> <p>Les estimations sont établies en fonction des consommations réellement constatées, ou à défaut, des prévisions de consommation transmises par le fournisseur.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation de base</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les cas où l'accès au compteur nécessite la présence du client, il est informé au préalable, du passage de l'agent du distributeur. - Relevé du compteur (<i>déplacement d'un agent technique dans le cadre des circuits de relevé</i>). - Production d'une estimation de consommation tous les deux mois entre les relevés trimestriels. - Mise à disposition de l'information. - Dépôt d'une carte auto-relevé en cas de non accès aux compteurs. - Production d'une estimation en cas d'absence au relevé semestriel. 	<p><u>PRIX :</u></p> <p>Non facturé</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Trimestriel. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat GRD-F.

CLIENT C1/FOURNISSEURS C2 à C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande.</p> <p>A partir du 01 juillet 2007, il sera fait dans la majorité des cas sur demande du client C1, ou du fournisseur C5 dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Demande expresse pour résiliation.- Demande expresse pour changement de fournisseur.- Doute sur consommation.- Présomption d'erreur sur relevé. <p>Dans le cas où le compteur n'a pas été relevé depuis plus de 12 mois, le distributeur pourra contacter directement le client pour fixer un rendez-vous de relevé spécial payant.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p> <p>L'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du distributeur est avérée.</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Déplacement d'un agent technique ou télérelevé.- Lecture des index.- Selon les cas, remise a zéro des dépassements.- Mise à disposition de l'information.	<p><u>PRIX :</u></p> <p>45 €</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- 3 jours.	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Présence obligatoire du client.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil clientèle régie d'électricité.- Adresse mail GDR/RCG.	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Contrat GRD-F, conditions générales.

Vérification d'appareils.

F270

Autres vérifications : vérification métrologique.

FOURNISSEURS C4

<u>DESCRIPTION :</u> A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou en propriété (<i>contrôles in situ</i>).	<u>FACTURATION :</u> Prestation au forfait La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.
<u>PRESTATIONS :</u> - Installation du matériel : étalon de référence étalonné depuis moins d'un an, valise d'injection, pince ampèremètre, câbles et accessoires. - Vérification métrologique. - Contrôle de cohérence des TC. - Dépose des appareils de vérification. - Relevé d'index. .	<u>PRIX :</u> 300 € Prestations réalisée par un tiers.
<u>STANDARD DE REALISATION :</u> - 3 jours pour le contact avec le client. - Date à convenir avec le client.	<u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u> La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (<i>nécessitant la dépose du compteur</i>) fait foi.
<u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG.	<u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u> - Contrat GRD-F.

FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION ET PRESTATIONS :</u></p> <p>Selon les cas.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation au forfait</p> <p>La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Option 1 : 3 jours. - Option 2 : 3 jours pour contact client, date à convenir avec le client. 	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC/TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (<i>nécessitant la dépose du compteur en présence d'un huissier</i>) fait foi.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat GRD-F.

<p style="text-align: center;"><u>OPTION 1 :</u> VERIFICATION VISUELLE DU COMPTEUR</p> <p>Description : A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage.</p> <p>Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.</p> <p>Prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'un agent technique. - Contrôle visuel. - Relevé d'index. - Rectification des données de consommation si nécessaire. <p>Prix : 45 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>OPTION 2 :</u> VERIFICATION METROLOGIQUE DU COMPTEUR</p> <p>Description : A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique complète des compteurs en location ou en propriété (<i>contrôles in situ</i>).</p> <p>Prestations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du matériel : étalon de référence étalonné depuis moins d'un an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires. - Vérification métrologique. - Dépose des appareils de vérification. - Relevé d'index. - Rectification des données de consommation si nécessaire. <p>Prix : 300 €</p>
--	--

Suite

OPTION 3 :
VERIFICATION RELAIS CHANGE
TARIF

Description :

A la demande, il s'agit de procéder à la vérification du relais change tarif suite à une absence d'eau chaude.

Prestations :

- Vérification du fonctionnement du relais.
- Dépose et remplacement des appareils défectueux.
- Relevé d'index.
- Rectification des données de consommation si nécessaire.

Prix :

45 €

Information réseau.

F300

Information sur incident en temps réel.

CLIENTS C4 A C5

<u>DESCRIPTION :</u> Tous les clients BT alimentés par le réseau exploité par la REE disposent de l'information relative aux incidents entraînant des coupures.	<u>FACTURATION :</u> Prestation de base
<u>PRESTATIONS :</u> Mise à disposition d'un numéro d'appel disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.	<u>PRIX :</u> Non facturé
<u>STANDARD DE REALISATION :</u> - Agent de permanence ou message d'incident activé au moment de l'événement.	<u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u>
<u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u> Numéro d'appel de la régie ou de l'astreinte : 04 93 08 66 48	<u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u> - Contrat GRD-F.

CLIENTS C1 A C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>Lorsque les contraintes techniques l'imposent, le distributeur peut être amené à effectuer des coupures.</p> <p>Pour les travaux ne présentant pas un caractère d'urgence, le distributeur prend contact avec les clients C1 à C3 afin de déterminer avec eux la date des travaux.</p> <p>Pour les clients C4 et C5, l'information est faite par voie d'affichage ou par courrier.</p> <p>Nota : clients prioritaires* : l'information est effectuée dès que des travaux peuvent fragiliser l'alimentation du client, même s'ils ne doivent pas entraîner de coupure.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Prestation de base</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Appel téléphonique des clients C1.- Informations de tous les clients concernés par la coupure par courrier ou voie d'affichage.	<p><u>PRIX :</u></p> <p>Non facturé</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u> (hors travaux urgents)</p> <ul style="list-style-type: none">- Standard 1 : C1 : Contact téléphonique préalable à la coupure.- Standard 2 : C5 : Information écrite ou par voie d'affichage au moins 10 jours calendaires avant la coupure.- Standard 3 : Pas plus de 2 coupures par an.	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil clientèle régie d'électricité.- Adresse mail GDR/RCG.	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Arrêté ministériel du 05/07/1990.- Contrat CARD.- Contrat GRD-F.

* le critère « prioritaire » est défini par les préfetures.

Branchements provisoires.
Branchement provisoire pour chantier.

F320

CLIENTS C1/FOURNISSEURS C2 A C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>Branchement de l'installation provisoire sur le réseau existant*, se situant à proximité immédiate et disposant d'une puissance d'alimentation suffisante. La prestation couvre l'ensemble des opérations de branchement/débranchement.</p> <ul style="list-style-type: none">- Client C4 : il doit fournir le coffret de branchement aux normes en vigueur, le panneau de comptage amovible, le câble de liaison coffret de comptage réseau, le coupe-circuit, le compteur et le disjoncteur.- Client C5 : la régie met à disposition tout le matériel nécessaire et se charge du raccordement.	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Sur devis</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <p><i>Prestations comprises :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Déplacement d'un agent technique pour le branchement et le débranchement.- Raccordement du câble de branchement au réseau ou au coffret, à la borne.- Mise en place des éléments constitutifs du branchement- Mise en service.- Relevé.- Débranchement. <p><i>Prestations non comprises :</i> Majorations pour réalisation hors heures ouvrées, travaux éventuels (<i>notamment extension, renforcement de réseau.</i>)</p>	<p><u>PRIX :</u></p> <p>Sur devis intégrant travaux techniques, mise en service, résiliation et débranchement.</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u> <i>(hors travaux urgents)</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Standard 1 : Rendez vous étude 3 jours. <p>Réalisation 15 jours après l'acceptation du devis.</p>	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Le branchement provisoire peut être réalisé dans la mesure où le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.</p> <p>La mise en service d'un branchement provisoire est conditionnée à la signature d'une lettre indiquant clairement la date limite au delà laquelle la fourniture sera interrompue (<i>maximum 1 an sauf</i></p>

	<i>chantier longue durée).</i>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES</u> <u>CONTRACTUELLES ET</u> <u>REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat GRD-F. - NFC 14.100.

*** le forfait ne couvre pas la création d'un départ spécifique sur le tableau BT du poste HTA/BT**

Branchements provisoires.

F330

Branchement forain, marché, manifestations publiques.

FOURNISSEURS C4-C5

<u>DESCRIPTION :</u>	<u>FACTURATION :</u>
<p>Branchement de l'installation provisoire sur le réseau existant*, se situant à proximité immédiate et disposant d'une puissance d'alimentation suffisante.</p> <p>Le forfait couvre l'ensemble des opérations de branchement/débranchement. Il ne comprend pas les travaux les plus important d'extension, de renforcement ou de mutation de transformateur, ect...</p> <ul style="list-style-type: none">- Client C4 : il doit fournir le coffret de branchement aux normes en vigueur, le panneau de comptage amovible, le câble de liaison coffret de comptage réseau, le coupe-circuit, le compteur et le disjoncteur.- Client C5 : la régie met à disposition tout le matériel nécessaire et se charge du raccordement. Le client peut fournir son matériel s'il le souhaite à l'exception du compteur. <p>La mise en service peut être réalisé dans la mesure où le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.</p>	<p>Prestation au forfait</p> <p>Autres travaux éventuels : sur devis au coût réel.</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <p><i>Prestations comprises :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Déplacement d'un agent technique pour le branchement et le débranchement.- Raccordement du câble de branchement au réseau ou au coffret, à la borne.- Mise en place des éléments constitutifs du branchement.- Pose d'un compteur en propriété RCG.- Mise en service.- Relevé.- Dépose du compteur et branchement. <p><i>Prestations non comprises :</i></p> <p>Location coffret, majorations pour réalisation hors heures ouvrées, travaux éventuels (<i>notamment extension, renforcement de réseau</i>).</p>	<p><u>PRIX :</u></p> <p>Forfaits hors heures majorées, hors express :</p> <p>Branchement forain ponctuel Isolé : 140 €</p> <p>Branchement forain ponctuel Groupé : 150 € à l'unité</p> <p>Branchement forain sur installation spéciale fixe, isolé : 140 €</p> <p>Branchement forain sur installation spéciale fixe, groupé : 110 € à l'unité</p> <p>Location coffret équipé (C5) : 50 €/semaine</p>

<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <p>- Standard : date à convenir avec le client, délai maximum 15 jours.</p>	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Le paiement total est exigé avant les travaux.</p> <p>Des majorations sont appliquées si le client demande une intervention en dehors des heures ouvrées.</p> <p>Location du compteur selon disponibilité.</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <p>- Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG.</p>	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <p>Contrat GRD-F.</p>

*** le forfait ne couvre pas la création d'un départ spécifique sur le tableau BT du poste HTA/BT**

Raccordement et modification de branchement.

F350

Déplacement de compteur/déplacement et modification de branchement.

CLIENTS C1/CLIENTS C5/FOURNISSEURS C5

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la demande, du propriétaire du local ou de son mandataire, le distributeur procède au déplacement d'un compteur ou d'un branchement ou à la modification d'un compteur ou d'un branchement.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (<i>ou à une visite sur place dans les cas les plus complexes</i>).</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Sur devis</p> <p>Paiement 100 % du montant du devis à la commande.</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <p>Sur devis.</p>	<p><u>PRIX :</u></p> <p>Sur devis</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <p>- Standard : devis envoyé sous 15 jours.</p> <p>Respect de la date convenue avec le client (<i>sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires</i>).</p>	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <p>- Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG.</p>	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <p>- Contrat GRD-F.</p>

Raccordement et modification de branchement.

F360

Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement.

CLIENTS C1/CLIENTS C5/FOURNISSEURS C5 TIERS

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la demande d'un tiers qui n'est pas l'utilisateur, le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas les plus complexes).</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p>Sur devis</p> <p>Facturation auprès du demandeur.</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <p>Sur devis.</p>	<p><u>PRIX :</u></p> <p>Sur devis</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <p>- Standard : devis envoyé sous 15 jours.</p> <p>Respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <p>- Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG.</p>	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <p>- Contrat CARD. - Contrat GRD-F.</p>

CLIENTS C1/CLIENTS C5/FOURNISSEURS C5 TIERS

<p><u>DESCRIPTION :</u></p> <p>A la demande d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers, le distributeur peut être sollicité pour débrancher le poste HTA ou supprimer le débranchement BT lors de la résiliation, ou postérieurement à celle-ci.</p> <p>La dépose du compteur est incluse dans cette prestation.</p>	<p><u>FACTURATION :</u></p> <p style="text-align: center;">Sur devis</p> <p>Facturation auprès du demandeur : propriétaire, client, mairie (<i>arrêté de péril</i>).</p>
<p><u>PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Interruption de la fourniture si nécessaire. - Débranchement. 	<p><u>RIX :</u></p> <p style="text-align: center;">Sur devis</p>
<p><u>STANDARD DE REALISATION :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Standard : devis envoyé sous 15 jours. <p>Respect de la date convenue avec le client.</p>	<p><u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u></p> <p>Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis (<i>fiche F330 « branchement provisoire pour les chantiers »</i>).</p>
<p><u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG. 	<p><u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat CARD. - Contrat GRD-F.

**Autres prestations.
Coupure suite à libre service.**

F400

CLIENTS C5

<u>DESCRIPTION :</u> Après un délai d'un mois après la mise en place du libre service, un technicien se déplace et procède à la mise hors tension de l'installation.	<u>FACTURATION :</u> Prestation de base
<u>PRESTATIONS :</u> - Déplacement d'un agent technique. - Relevé d'index. - Mise hors service du comptage.	<u>PRIX :</u> Non facturé
<u>STANDARD DE REALISATION :</u> .	<u>CLAUSES RESTRICTIVES :</u>
<u>ACCES AUX PRESTATIONS :</u> - Accueil clientèle régie d'électricité. - Adresse mail GDR/RCG.	<u>REFERENCES CONTRACTUELLES ET REGLEMENTAIRES :</u> - Contrat GRD-F, conditions générales.

Autres prestations.
Tableau des frais divers.

F410

<i>DESIGNATION</i>	<i>SEGMENTS CONCERNES</i>	<i>DESCRIPTION</i>	<i>PRIX</i>
Prélèvement ou chèque impayé	C5		15 €
Duplicata de documents	C5	Hors dernière facture	5 €
Intervention expresse	C5	Tout rendez vous en version expresse	45 €
Course échouée	C5	Absence au rendez vous (ou équivalent) du client ou du fournisseur	45 €
Frais de dédit	C5	Frais correspondant à une annulation de rendez vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	20 €
Conso pile	C5	Le client nous adresse ses index, 1 ^{ère} année gratuite	6 € / an

MAIN D'ŒUVRE ET DEPLACEMENT – CLIENTS C5

<i>DESIGNATION</i>	<i>PRIX</i>
Heure de main d'œuvre hors déplacement en heures ouvrables	58,96 €
Heure de main d'œuvre le jour hors heures ouvrées	88,44 €
Heure de main d'œuvre la nuit hors heures ouvrées	117,92 €
Déplacement en heures ouvrées	20 €
Déplacement et astreinte de jour	25 €
Déplacement et astreinte de nuit	35 €
Déplacement et astreinte hors dimanches et jours fériés	45 €
Déplacement et astreinte dimanches et jours fériés	65 €
Heure de camion nacelle avec chauffeur	183,75 €
Heure pelle hydraulique avec chauffeur	183,75 €
Heure location autre matériel	40 €